

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**ARRETE DU PRESIDENT  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Interruption de la Circulation  
LA ROUTE DEPARTEMENTALE D301  
au territoire des communes de BOUVIGNY-BOYEFFLES et HERSIN-COUPIGNY  
TRAVAUX  
Réfection couche de roulement D301 côté droit  
Section hors agglomération  
du 19 avril 2024 au 17 mai 2024**

Le Président du Conseil départemental,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Voirie Routière,

**Vu** le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

**Vu** l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

**Considérant** la demande du 05/03/2024, par laquelle EUROVIA, fait connaître le déroulement des travaux de Réfection couche de roulement D301 côté droit, du 19 avril 2024, 23H00 au 17 mai 2024,

**Considérant** que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, la réalisation des travaux de Réfection couche de roulement D301 côté droit, va nécessiter une interruption de la circulation sur la route départementale D301 du PR 0+1030 au PR 6+550, hors agglomération, du 19 avril 2024 au 17 mai 2024, et qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

**Considérant** l'information faite auprès de Messieurs les Maires des communes AIX-NOULETTE, BARLIN, BOUVIGNY-BOYEFFLES et HERSIN-COUPIGNY,

**Considérant** l'information faite auprès de Messieurs les Commissaires de Police de BARLIN et de LIEVIN et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'HERSIN-COUPIGNY,

..... **ARRETE**

**ARTICLE 1** : La circulation sera interdite temporairement sur la route départementale D301 du PR 0+1030 au PR 6+550, hors agglomération, sur le territoire des communes de BOUVIGNY-BOYEFFLES et HERSIN-COUPIGNY, du 19 avril 2024 au 17 mai 2024, pour permettre l'exécution des travaux susvisés.

**ARTICLE 2** : Un itinéraire conseillé de déviation sera mis en place par :

**"RD301" sur les communes de BARLIN, HERSIN-COUPIGNY, BOUVIGNY-BOYEFFLES et AIX-NOULETTE",**

- **Basculement de circulation du sens LENS - BARLIN sur la RD301.**
- **La vitesse sera progressivement réduite de 110km/h à 50km/h au droit des basculements.**
- **La vitesse sur la section à double sens entre les PR0+1030 au PR6+550 sera limité à 70km/h.**
- **La signalisation posée par l'entreprise devra être conforme aux schémas ci-joint: CF122a et CF113a.**

**ARTICLE 3 :** Les panneaux de signalisation réglementaire seront posés par les soins et aux frais de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux, aux extrémités des sections fermées et sur l'itinéraire conseillé de déviation, conformément aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (arrêté du 24 novembre 1967 modifié) explicitées par la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Artois,

**ARTICLE 4 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 5 :**

- Madame la Directrice Générale des Services du Département,
- Madame la Directrice de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Artois,
- Monsieur le Responsable de l'Entreprise chargée des travaux,

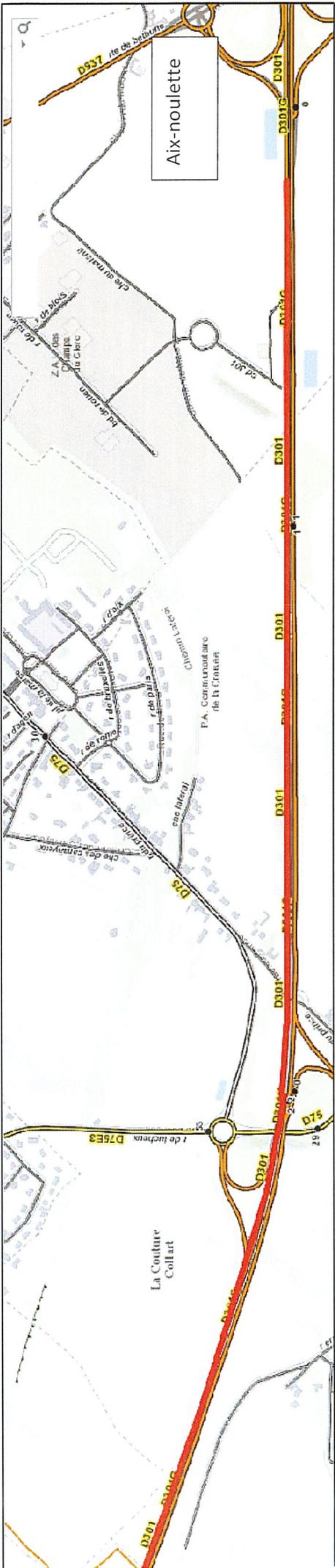
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs du Département et affiché au siège du Département du Pas-de-Calais.

**Pour le Président du Conseil départemental,**

Le 18 avril 2024

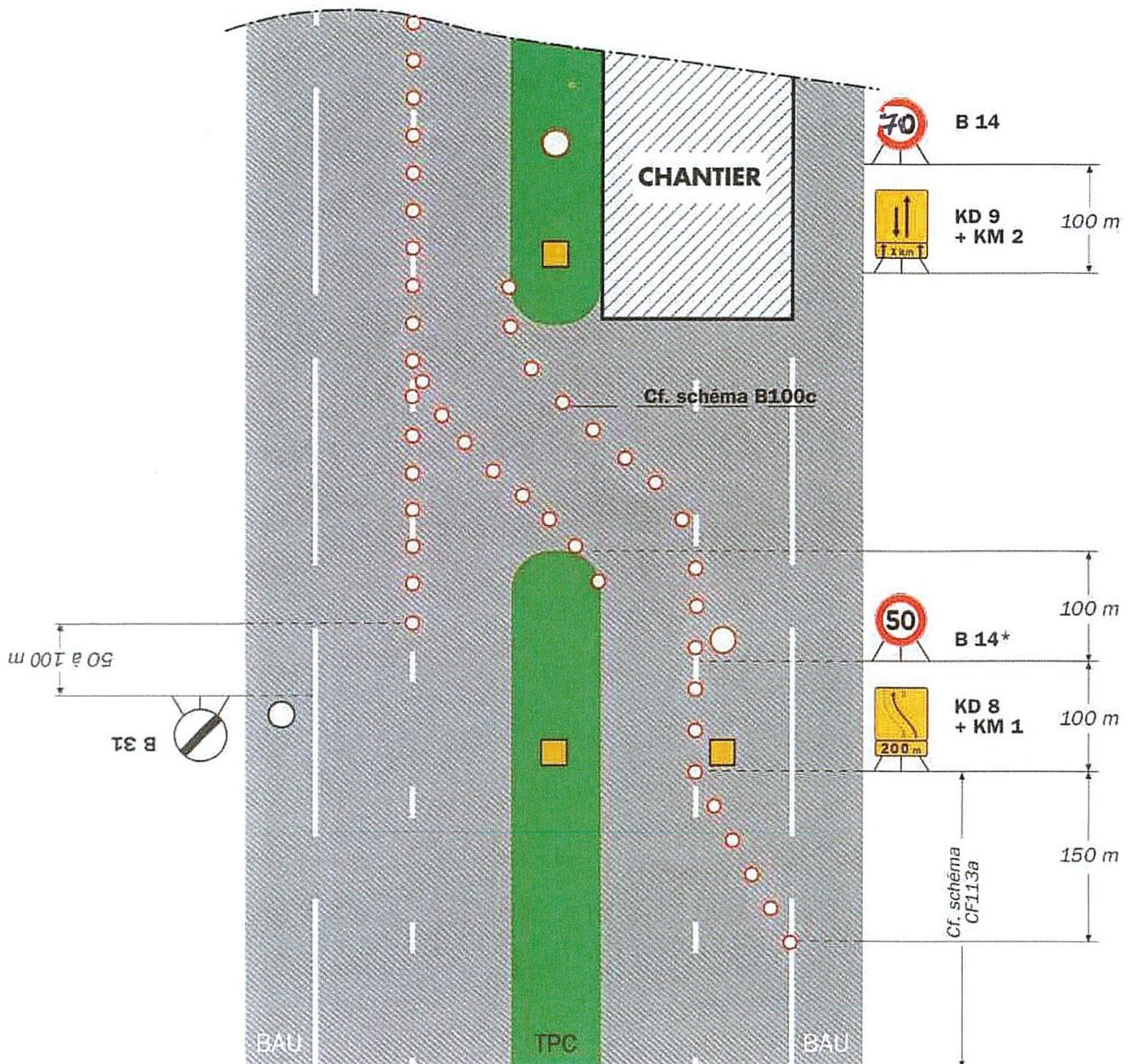


Signé électroniquement par  
Gerard FREVILLE  
ORDONNATEUR



— section fermée à la circulation

— section circulation double sens



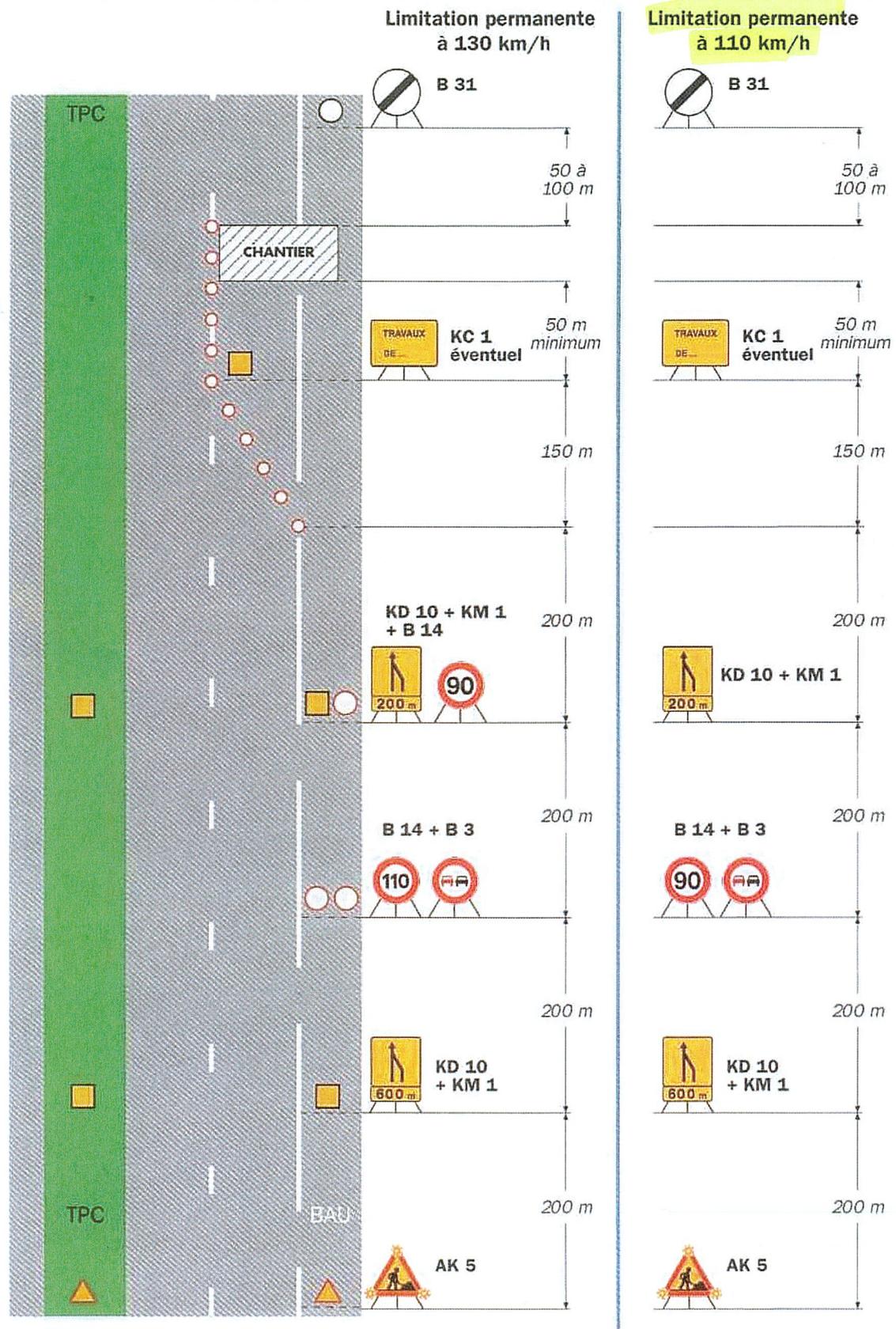
**Remarque(s) :**

- Pose de panneaux KD 9 et B 14 avec la mention "RAPPEL" dans les deux sens tous les 2 km.

\* La limitation de vitesse peut être augmentée à 70 km/h si l'ITPC a une longueur supérieure à 50 m.

## Neutralisation de la voie de droite

## Route à 2 x 2 voies



**Remarque(s) :**

- Le biseau et le balisage longitudinal sont décrits dans le schéma B100b.
- Le panneau KC 1 peut indiquer la nature des travaux, la période, la durée...